



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

services extérieurs

Question écrite n° 115977

Texte de la question

Suite à la publication du rapport d'information n° 3255 de la mission d'évaluation et de contrôle sous la présidence de M. Yves Deniaud et de M. Augustin Bonrepaux, sur le thème : « Services de l'État à l'étranger : la dispersion des forces », M. Thierry Mariani prie M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer les suites qu'il entend donner à la proposition n° 15 : « Recentrer l'action des établissements culturels et des alliances françaises sur l'enseignement de la langue française et l'offre d'équipements culturels. »

Texte de la réponse

Au cours des dernières années, la carte du réseau des établissements culturels a connu des modifications importantes rendues indispensables par l'évolution du monde. L'ouverture de nouveaux établissements en Asie centrale, en Chine ou en Russie témoigne de cette réorientation qui a contraint le Département à fermer certains établissements, notamment en Europe occidentale. Dans ce contexte évolutif, l'enseignement du français tient une place centrale et bénéficie d'une politique de modernisation adaptée aux zones géographiques concernées et aux besoins des différents publics. Les établissements culturels français et les Alliances françaises adaptent ainsi leur offre de cours en fonction du contexte local. Parallèlement à l'enseignement du français général, des cours spécifiques sont mis en place, comme la formation linguistique des hauts fonctionnaires des nouveaux pays de l'Union européenne, ou des modules orientés sur les études en France. Cette modernisation a permis d'enregistrer dans les établissements culturels une fréquentation en hausse de 23 % par rapport à 2004 : le cap des 200 000 étudiants a été dépassé en 2006. Les Alliances françaises ont accueilli, pour leur part, 430 000 étudiants, résultat en augmentation de 8 % par rapport à 2003. Plus de 600 000 étudiants reçoivent ainsi chaque année des cours de français dans le réseau. Les importantes recettes générées par ce secteur d'activité permettent un autofinancement de plus en plus important des établissements et favorisent une politique volontariste en matière de formation continue des enseignants et de renouvellement des outils pédagogiques. À cet égard, l'intégration progressive des nouvelles technologies dans l'apprentissage du français modernise l'enseignement de notre langue. Les apprenants de français peuvent également compter sur une plate-forme de services proposés au sein des établissements : médiathèque et centre de ressources sur la France contemporaine (400 000 inscrits), programmation d'activités culturelles et audiovisuelles (50 000 manifestations culturelles par an). Cet environnement culturel constitue pour l'étudiant un précieux accompagnement et une motivation supplémentaire qui contribuent à sa fidélisation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115977

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 436

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3698